



LES ECHOS DE LA CITE



Bulletin d'information du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale - UNOCA ■ No 004 ■ Février 2012

EDITORIAL

POUR MIEUX VOUS INFORMER...

Ce quatrième numéro des *Echos de la Cité* n'est pas comme les autres. Il compte en effet six pages, alors que les trois précédentes éditions en avaient une seule. Il sera aussi distribué à un public plus large. C'est une évolution voulue non seulement par la demande, mais également par le souci de mettre en valeur l'éventail des activités que mène UNOCA chaque mois et la volonté de partager avec vous les documents importants émanant du siège des Nations Unies. Le feed-back que nous recevons régulièrement a été une motivation décisive. A cet égard, il faudrait noter qu'entre le 16 janvier et le 16 février, la troisième édition des *Echos de la Cité* venait en troisième position des documents les plus téléchargés sur le site intranet du Département des affaires politiques des Nations Unies. Au-delà de la qualité du contenu, nous ferons des efforts pour continuer à proposer un bulletin d'information bien aéré et illustré. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce relookage. Pour mieux vous informer, nous nous livrerons à cet exercice de remise en cause chaque fois que nous le jugerons nécessaire. La consolidation du contrat de confiance et de lecture qui nous lie en dépend. A très bientôt.

Abou Moussa

Représentant spécial et chef de l'UNOCA



Akouango : la famille UNOCA se retire pour débattre de ses priorités



UNOCA a organisé une importante séance de travail le 3 février 2012, loin de son siège de la Cité de la Démocratie. Les membres du personnel ont suivi avec attention la note introductive du Représentant spécial et Chef de l'UNOCA, qui a déroulé sa vision pour 2012 avant de passer la parole aux différents chefs de Sections puis au chef de Cabinet pour des mises au points utiles.

Reportage en page 2.



Le RSSG et ses collègues, tous détendus, avant le départ d'Akouango



Le déjeuner en famille était une phase importante de la réunion

Le personnel du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) a organisé un atelier le 03 février 2012 dans un site paradisiaque d'Akouango, village situé au nord de Libreville. Une opportunité pour le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa, et ses collègues, de discuter des axes prioritaires de leur déploiement en 2012 ainsi que des perspectives d'avenir.

Les différents responsables de sections ont ainsi déroulé leur vision et leur feuille route en tenant compte des grandes orientations données par le chef de Bureau. M. Abou Moussa a encouragé le personnel à continuer à faire preuve de professionnalisme dans l'accomplissement de sa mission. Il a insisté sur les valeurs comme la disponibilité, le respect mutuel, l'observation des règlements, le partage de l'information, la solidarité, etc. La session a aussi permis aux uns et aux autres de s'exprimer librement sur des préoccupations personnelles et professionnelles.

Une ambiance conviviale

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance conviviale agrémentée par un repas commun et des séances photos inédites, voire insolites (voir les images à droite). Une très courte partie de football a permis de dévoiler quelques talents. Majorleine et Oufa (photo balle au pied) ont suscité des curiosités tout comme Sébastien et Honoré, sans oublier Aristide, Jean-Paulin, Gumisai et James. Certains ont aussi pu marcher le long de la plage, admirant le mouvement des vagues de l'océan et appréciant le silence des bois qui jouxtent l'hôtel qui a accueilli la famille UNOCA pendant cette journée mémorable du 3 février.

Le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et chef d'UNOCA a pris la ferme résolution de renouveler cette expérience, compte tenu de son importance sur le plan managérial et dans le renforcement de la communication interne.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef d'UNOCA a pris la ferme résolution d'institutionnaliser la retraite professionnelle comme un outil de management. Il a aussi rappelé son importance dans le renforcement de la communication interne. Rendez-vous fin 2012...



UNOCA regorge des talents cachés. Oufa a agréablement surpris les collègues par ses touches de balle précises...



Bertil, Aristide et Majorleine en toute sécurité avec Daniel ...

Lutte contre la LRA : l'UA et l'ONU pour la mise en place rapide d'une stratégie régionale globale



L'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont organisé une réunion conjointe le 29 février 2012 à Addis-Abeba (Ethiopie) pour faire le point sur les efforts entrepris dans le cadre de la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Au-delà des enjeux liés au partage d'informations sur les initiatives en cours, cette rencontre a permis d'insister sur la nécessité de renforcer les actions de la lutte contre la LRA. Dans ce sens, les quelque 70 participants présents (voir photos) ont convenu d'accélérer l'élaboration et l'adoption d'une stratégie régionale globale afin de mieux coordonner les efforts et les opérations.

Par ailleurs, ils ont vivement recommandé d'accompagner l'UA dans la mise en place de son Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA. A cet égard, l'UA devrait faire un état des lieux précis de ses besoins logistiques et financiers, préalable à une demande formelle d'assistance aux partenaires. Une réunion technique de suivi aura lieu du 22 au 23 mars.



La réunion du 29 février faisait suite à la mission conjointe UA/ONU en République Centrafricaine, au Soudan du Sud, en Ouganda et en République démocratique du Congo, les quatre pays affectés par la LRA. Cette mission avait eu lieu du 3 au 7 janvier.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques nous a rendu visite



M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au Département des Affaires politiques des Nations Unies, a séjourné à Libreville du 25 au 28 février. Il a ainsi pu apprécier la contribution des Nations Unies aux efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans la sous-région Afrique centrale, notamment à travers les actions du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Le 26 février, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a rencontré les Secrétaires généraux entrant et sortant de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), MM. Louis-Sylvain Goma et Nassour Guelengdouksia Ouaidou (Voir photo).

Avant de quitter la capitale gabonaise, M. Tayé-Brook Zerihoun a eu des séances de travail avec les collègues du Système des Nations Unies. Il a également réservé un moment important aux membres du personnel de l'UNOCA avec lesquels il a évoqué les questions concernant certaines mutations et évolutions au sein du Département des Affaires politiques. Les échanges ont aussi permis au personnel de l'UNOCA d'aborder certaines de leurs préoccupations. M. Tayé-Brook Zerihoun était accompagné de Mme Karina Gerlach, chef de Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et de M. Chaste Abimana, du Département d'appui aux missions.

Le RSSG face aux ambassadeurs africains

Le 22 février, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa, était l'invité du groupe des ambassadeurs africains accrédités au Gabon. Lors d'une conférence à l'Ambassade du Maroc, il a entretenu les diplomates sur le rôle de l'UNOCA par rapport aux questions de paix et de sécurité en Afrique centrale. Après avoir rappelé le contexte de la création du Bureau et son mandat, le RSSG a fait le point sur les activités de l'UNOCA. Il a insisté, entre autres, sur le soutien apporté aux initiatives de l'Union africaine (UA) dans le cadre de la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). M. Abou Moussa a noté que l'éradication de ce « groupe terroriste » fait partie des principales priorités de son Bureau.

Le RSSG a aussi évoqué la contribution de l'UNOCA dans la recherche des solutions à l'épineux problème de la piraterie maritime, objet d'un débat au Conseil de sécurité le 27 février. Le RSSG a par ailleurs annoncé que le Bureau dont il a la charge prépare la 34e Réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) prévue à Bujumbura (Burundi) en mai prochain. Il a fait observer que l'UNOCA assure le Secrétariat de l'UNSAC depuis mai 2011. Au nom de ses collègues, l'ambassadeur du Maroc au Gabon, Son Excellence Ali Bojji, a remercié le RSSG pour sa disponibilité et son exposé. Il a confié à la presse qu'il aimerait que cet exercice se renouvelle après la présentation du prochain rapport sur les activités de l'UNOCA au Conseil de sécurité, en mai 2012.



LE RSSG ET SON CONSEILLER MILITAIRE AU CAMP DE GAULLE



Le 9 février, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et chef de l'UNOCA (à gauche de la photo) était en visite de prise de contact au Camp de Gaulle, Etat-major des Forces françaises au Gabon (FFG). Une visite importante, qui lui a permis de présenter son Conseiller militaire, le Colonel François Ndiaye (à droite), au Général Jean Jacques Toutous, Commandant des FFG (milieu de la photo).

Suite à cette rencontre, le Colonel François Ndiaye a eu une séance de travail le 22 février avec le Capitaine de Vaisseau Yves Cuny, Chef d'état-major des Forces françaises au Gabon, en l'absence du Général Jean Jacques Toutous, en mission à l'étranger. Ils ont exploré quelques pistes de coopération qui feront l'objet d'une discussion approfondie au plus tard le 15 mars.

Remerciements aux FFG pour la photo gracieusement mise à notre disposition.

CAN 2012 : DEUX STARS DE L'UNOCA AVEC LES AIGLES



Deux membres de la famille UNOCA, Sylvia et Marjoleine (voir photo), ont eu le privilège de poser avec des joueurs des Aigles du Mali, solide et conquérante équipe, qui a occupé la 3^e place lors de la CAN 2012 co-organisée par le Gabon et la Guinée équatoriale.

UNOCA est ainsi resté dans l'ambiance de la CAN jusqu'au bout du suspense du 12 février, lorsque la Zambie a été sacrée championne d'Afrique à l'issue d'un match épique contre la Côte d'Ivoire (8-7 après tirs aux buts). Durant ce tournoi, UNOCA avait organisé le 27 février un tirage au sort permettant à deux collègues, Jean-Paulin et Aristide, de suivre le match Gabon-Maroc (3-2) et Tunisie-Niger (2-1).

En Bref

Le PDG de l'AFP en visite à l'UNOCA

M. Abou Moussa a accordé le lundi 13 février dernier, une audience à M. Emmanuel Hoog, Président directeur général (PDG) de l'Agence France Presse (AFP). M. Emmanuel Hoog a présenté les activités de l'AFP dans le monde en général et en Afrique en particulier. Il a noté les bonnes relations que l'agence entretient avec les Nations Unies, rappelant que l'AFP dispose de deux correspondants permanents au siège de l'ONU à New York et d'un Bureau en Afrique centrale. Pour sa part, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de l'UNOCA a félicité son hôte pour la contribution de son agence dans la diffusion des informations sur la paix, avant de rappeler les missions essentielles de son Bureau. Les deux personnalités ont promis de maintenir des contacts professionnels.

Les diplomates en phase avec UNOCA

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa, a rencontré les ambassadeurs et membres des organisations internationales accrédités au Gabon mercredi 8 février 2012 à Libreville, pour une session d'échanges d'information sur la situation de la paix et de la sécurité dans la sous-région et les activités de l'UNOCA. La réunion du 8 février est la deuxième du genre, après celle du 26 octobre 2011. Son caractère interactif a été maintenu, ce qui a permis aux invités de partager leurs préoccupations et leurs commentaires avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de l'UNOCA. Ils se retrouveront dans trois mois.

La CAF pour un partenariat avec UNOCA

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), M. Abou Moussa, et le Président de la Confédération africaine de football (CAF), M. Issa Hayatou, se sont réunis mardi 7 février à Libreville, en marge de la 28^e Coupe d'Afrique des nations (CAN) co-organisée par le Gabon et la Guinée Equatoriale. Les deux personnalités se sont mis d'accord sur le principe d'engager des actions communes pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale. Le Président de la CAF a fait part de sa disponibilité à recevoir le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU dans ses bureaux de Yaoundé (Cameroun) pour définir les termes d'un partenariat dans ce sens. En attendant, il a associé le patron de l'UNOCA et certains de ses collaborateurs aux activités de la CAF, en les invitant à la 34^e Assemblée générale de la CAF le 10 février ainsi qu'à la demi-finale et à la finale de la CAN à Libreville.

Le RSSG de l'ONU chez le RSSG UNOCA

Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), M. Bert Koenders, était à Libreville le 12 février où il a pris part à la finale de la CAN 2012. Avant de se rendre au Stade de l'Amitié, il a été reçu par son collègue de l'UNOCA. M. Abou Moussa a organisé un déjeuner en son honneur, donnant ainsi l'occasion à quelques collègues invités de faire sa connaissance et d'échanger avec lui sur des sujets divers. Le chef de l'ONUCI était accompagné par son Porte Parole, Hamadou Touré.



Le RSSG et chef ONUCI (au centre) a partagé des moments sympatiques avec son collègue de l'UNOCA (à gauche)

PIRATERIE DANS LE GOLFE DE GUINEE : UNOCA ET UNOWA INVITES A CONTRIBUER A LA RECHERCHE DES SOLUTIONS

La Résolution 2039 (2012) adoptée le 29 février 2012 par le Conseil de sécurité lors de sa 6727e séance, assigne de nouvelles responsabilités à l'UNOCA en ce qui concerne la recherche des solutions au phénomène de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée. Il doit travailler sur ce dossier avec le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA). Nous publions ci-dessous l'intégralité de la Résolution.

Le Conseil de sécurité,

- Rappelant sa déclaration du 30 août 2011 et sa résolution 1818 (2011) du 31 octobre 2011 sur les actes de piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée,

- Vivement préoccupé par la menace que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée font peser sur la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des États de la région, Conscient du fait que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée affectent les pays riverains, y compris leur arrière-pays, et les pays sans littoral de la région,

- Préoccupé par la menace que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer font peser sur la sécurité des gens de mer et d'autres personnes, notamment lorsqu'elles sont retenues en otage, et vivement préoccupé par la violence exercée par les pirates et les personnes impliquées dans les actes de piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée,

- Réaffirmant que le droit international, tel que consacré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, en particulier ses articles 100, 101 et 105, définit le cadre juridique de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée en mer, parmi d'autres activités maritimes,

- Affirmant son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États du golfe de Guinée et de leurs voisins,

- Affirmant également que les dispositions de la présente résolution s'appliquent à la seule situation dans le golfe de Guinée,

- Conscient qu'il est urgent de mettre au point et d'adopter des mesures efficaces et concrètes pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée,

- Soulignant qu'il importe de faire fond sur les initiatives nationales, régionales et extrarégionales existantes pour renforcer la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée,

- Se félicitant des initiatives déjà prises par des États de la région et les organisations régionales, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du golfe de Guinée (CGG) et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), pour renforcer la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée,

- Notant le mécanisme d'ensemble conjoint pour la sécurité maritime de la CEEAC visant à lutter contre la piraterie dans la sous-région centrafricaine, y compris la stratégie adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale en février 2008, la création du Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC) à Pointe-Noire (Congo), ainsi que les centres de coordination multinationaux,

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), d'aider les États et les organisations sous-régionales à convoquer, dans la mesure du possible, un Sommet conjoint, comme prévu dans la résolution 2039 (2012).



Le combat contre la piraterie maritime est l'une des priorités de l'UNOCA. PHOTO / Centre d'Actualités des Nations Unies.

- Notant également les mesures préparatoires prises par la CEDEAO en vue d'élaborer une politique de sécurité maritime à la faveur d'une stratégie de sécurité maritime intégrée et d'un plan maritime intégré,

- Notant qu'il importe d'adopter une approche globale conduite par les pays de la région pour lutter contre la menace que représentent les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée et leurs causes sous-jacentes,

- Notant également la nécessité d'une aide internationale s'inscrivant dans une stratégie d'ensemble d'appui aux efforts nationaux et régionaux visant à aider les États de la région qui s'efforcent de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée,

- Soulignant que la coordination des efforts déployés au plan régional est nécessaire pour élaborer une stratégie d'ensemble visant à éliminer la menace que constituent la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée afin de parvenir à interdire et à prévenir ces activités criminelles et à faire en sorte que les personnes qui se livrent à la piraterie et aux vols à main armée en mer soient poursuivies et, en cas de condamnation, punies en tenant dûment compte des règles et principes généralement reconnus du droit international,

- Redisant que les États de la région doivent jouer un rôle moteur pour lutter contre la menace de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et s'attaquer à leurs causes sous-jacentes, en étroite coopération avec les organisations dans la région, ainsi que leurs partenaires,

- Saluant le concours apporté par des États Membres et organisations internationales aux efforts nationaux et régionaux en cours visant à sécuriser les zones côtières du golfe de Guinée et à conduire des opérations navales, y compris les patrouilles conjointes effectuées par la République fédérale du Nigéria et la République du Bénin au large des côtes béninoises, et souhaite que d'autres apportent leur concours, sur demande,

- Se déclarant préoccupé par les graves menaces que la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic des armes et des stupéfiants, la piraterie et les vols à main armée en mer, fait peser sur la paix et la stabilité internationales dans différentes régions du monde, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel,

- Affirmant son attachement sans réserve à la promotion du maintien de la paix et de la stabilité dans la région du golfe de Guinée,

1. Se félicite du rapport de la mission d'évaluation du Secrétaire général sur la piraterie dans le golfe de Guinée, qui a été dépêchée dans la région du 7 au 24 novembre 2011 ;

2. Encourage les autorités nationales ainsi que leurs partenaires régionaux et internationaux à envisager d'appliquer les recommandations de la mission d'évaluation, comme il convient ;

3. Souligne que c'est au premier chef aux États du golfe de Guinée qu'il incombe de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et dans ce contexte les exhorte à oeuvrer, par l'intermédiaire de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, à la convocation du Sommet conjoint des États du golfe de Guinée qui doit se tenir pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, en coopération avec l'Union africaine ;

4. Prie le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, d'aider les États et les organisations sous-régionales à convoquer le Sommet conjoint, comme prévu dans la résolution 2018 (2012), dans la mesure du possible ;

5. Prie instamment les États de la région du golfe de Guinée d'agir sans tarder, à l'échelle nationale et régionale, avec le concours de la communauté internationale lorsque cela est possible, sur la base d'un accord mutuel, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de sécurité maritime, notamment pour ce qui est de mettre en place un cadre juridique visant à interdire, prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, ainsi que de poursuivre les auteurs de ces crimes et de punir quiconque en est reconnu coupable, et encourage la coopération régionale, en particulier pour ce qui est d'adopter un code de conduite en matière de lutte contre la piraterie internationale dans le golfe de Guinée à cette fin ;

6. Encourage le Bénin et le Nigéria à poursuivre leurs patrouilles conjointes le long des côtes béninoises au-delà de mars 2012, les pays du golfe de Guinée devant continuer d'oeuvrer à se donner les moyens de sécuriser indépendamment leur littoral et encourage également les partenaires internationaux à envisager de

fournir un appui, selon que de besoin, à cette fin, dans la mesure du possible;

7. Encourage les États du golfe de Guinée, la CEDEAO, la CEEAC et la CGG à créer et à mettre en œuvre un mécanisme multinational et transrégional couvrant toute la région du golfe en faisant fond sur les initiatives existantes, notamment celles prises sous les auspices de l'Organisation maritime internationale;

8. Encourage les partenaires internationaux à fournir un appui aux États et aux organisations de la région pour leur permettre de renforcer leur capacité de lutter contre la piraterie et les actes de vol à main armée en mer dans le golfe de Guinée, y compris de mener des patrouilles régionales, d'établir et d'animer des centres de coordination et d'échange d'information conjoints, et d'appliquer efficacement la stratégie régionale, une fois qu'elle aura été adoptée ;

9. Prie le Secrétaire général d'appuyer les efforts visant à mobiliser des ressources à la suite de l'élaboration de la stratégie régionale pour aider au renforcement des capacités nationales et régionales, en consultation étroite avec les États et les organisations régionales et extrarégionales ;

10. Prie également le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, par le biais du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, de la situation de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, y compris des progrès faits concernant le Sommet, ainsi que ceux accomplis par la CEDEAO, la CEEAC et la CGG, en vue de l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer ;

11. Décide de rester saisi de la question.



Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de l'UNOWA, M. Said Djinnit (à gauche), et son collègue de l'UNOCA, M. Abou Moussa, s'étaient rencontrés en décembre 2011 à Dakar (Sénégal) pour mettre en place un plate forme de collaboration sur des sujets d'intérêt communs comme la piraterie maritime. Ils se retrouveront incessamment à Libreville (Gabon) pour une réunion de suivi. PHOTO / UNITE DE L'INFORMATION PUBLIQUE DE L'UNOWA



LES ECHOS DE LA CITE

Une publication de l'Unité de l'Information publique
 Contact : Norbert N. Ouendji • Courriel : ouendji@un.org
 Téléphone : +241 05 72 23 23 • Site internet : <http://unoca.unmissions.org>
 Cité de la Democratie, Villas 55, 56, 57 - B.P : 27773 Libreville, Gabon

La Paix et la Sécurité au service du développement durable de l'Afrique centrale